



Article 1 : ce challenge est réservé aux membres du Bridge-Club Joué-lès-Tours à jour de leurs cotisations pour la saison en cours.

Article 2 : il récompense la performance et l'assiduité des joueurs lors des 4 manifestations qui rythment la vie du club ; dans l'ordre le **Challenge d'Été** (juillet-août), la **Coupe du Club** (fin novembre), l'**Individuel d'Hiver** (février), et la **Triple Entente** (mai).

Challenge ETE	Coupe du Club AUTOMNE	Individuel HIVER	Triple Entente PRINTEMPS
Juillet-Août-Septembre 2022	Samedi 26 novembre 2022 09h30 Patton Américain (Round Robin) 12h30 Repas 13h45 Demi-Finales 16h00 Finales	Lundi 6 février 2023 14h30 individuel 19H00 Soirée paëlla 20h45 fin	Samedi 6 mai 2023 09h30 Tournoi 1 12h30 Repas 13h45 Tournoi 2 16h00 Tournoi 3

Article 3 : des Points 4 Saisons (**P4S**) sont attribués lors de chaque événement en appliquant un barème identique à chaque manifestation :

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}	11 ^{ème} ...
20	14	10	8	7	6	5	4	3	2	1

1 point pour tous les participants à partir de la 11^{ème} place.

- Pour les épreuves par 4, chaque membre de l'équipe se voit attribuer les points correspondant au rang de l'équipe. Si une formule autorise la participation de 5 ou 6 joueurs par équipes la dotation sera proportionnelle aux donnes jouées).
- Pour l'Individuel les points sont attribués pour les 4 lignes, sauf si le tournoi réuni moins de 11 tables (c'est le classement final en serpentini qui sera pris en compte).

Article 4 : des points de bonus sont attribués pour l'assiduité aux événements

Participation à :	2 événements	3 événements	4 événements
	2 points	4 points	8 points

Article 5 : l'attribution de points pour le Trophée des 4 Saisons sera divisée par deux pour ceux qui ne participeront pas aux repas associés aux événements

Article 6 : le classement s'obtient par cumul des P4S des 4 événements ainsi que des bonus/malus de participation. Le départage se fait dans l'ordre suivant

- au profit du plus faible Indice de Valeur (IV) des joueurs
- au profit du plus grand nombre de participations (implication vie du club)
- au profit du plus petit nombre de Points de Performance (PP)
- au profit du plus petit nombre de Points d'Expert (PE)

Article 7 : les 3 premiers du classement seront récompensés par des chèques-cadeau d'un montant respectif de 40, 30 et 20€ remis lors de l'Assemblée Générale du Club qui clôture la saison (dernier samedi de septembre)